

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 9 août 2021 à 20h à la Salle Desjardins du Centre des loisirs Cousineau-Saumure décrété comme lieu de délibérations jusqu'à nouvel ordre.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de documents
 - 5.1 Réponse du MTQ suite à la demande d'installation d'un arrêt permanent à l'intersection du rang de la Montagne et de la rue Principale
6. Questions du public et envoyées par le public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Autorisation de tournage sur le rang de la Montagne - La Plage productions
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2021-307 abrogeant et remplaçant le règlement sur les animaux 2008-101 afin d'inclure de nouvelles dispositions relativement aux chiens et aux poules urbaines
 - 8.2 Adoption du second projet de règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme
9. Administration et greffe
 - 9.1 Modification de la résolution 21-07-4248 - Contrat de location d'un photocopieur
 - 9.2 Acceptation de l'entente relative au transport adapté hors territoire de l'ARTM
 - 9.3 Appui à la Corporation municipale de St-Félix-de-Dalquier – Mise en place de moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
10. Urbanisme
 - 10.1 PIIA – 1010, rue Principale – Revêtement
 - 10.2 Demande d'exclusion à la CPTAQ – Partie du lot 1 715 609 – 925 rue Principale
11. Eau potable / Eaux usées
 - 11.1 Mise à niveau du système d'automatisation du puits Bessette
12. Période de questions réservée au public
13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Madame Marielle Farley propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h.

Sont présents : Monsieur Michel Arsenault, maire

Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

21-08-4258

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4259

Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, tel que rédigé.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4260

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 9 août 2021 au montant de **93 436.20\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 9 août 2021 pour un montant total de **158 078.63\$** incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 juin au 31 juillet 2021 au montant de **109 555.51\$**.
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt de la réponse du MTQ suite à la demande d'installation d'un arrêt permanent à l'intersection du rang de la Montagne et de la rue Principale

La directrice générale dépose au conseil municipal la réponse du MTQ, lequel refuse la demande de la Municipalité.

21-08-4261

Autorisation de tournage - La Plage productions

CONSIDÉRANT QUE La Plage productions demande au conseil municipal une autorisation de tournage sur le rang de la Montagne, à proximité du numéro civique 141 le 2 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à détourner la circulation sur un bloc de 3 ou 4 heures sur une distance approximative de 200 mètres et que des signaleurs seront sur place pour diriger la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le rang de la Montagne est de juridiction provinciale et que les producteurs doivent obtenir l'autorisation du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser le tournage sur le rang de la Montagne, conditionnellement à ce que les producteurs obtiennent aussi l'autorisation du Ministère des Transports et qu'un plan de signalisation soit déposé avant le début du tournage.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4262

Adoption du règlement 2021-307 abrogeant et remplaçant le règlement sur les animaux 2008-101 afin d'inclure de nouvelles dispositions relativement aux chiens et aux poules urbaines

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire régler les animaux sur le territoire de la Municipalité et décréter que certains animaux et certaines situations ou certains faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et que cette loi et ce règlement prévoient aussi un régime d'encadrement des chiens pour des fins de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit que la municipalité est chargée de l'application de ce règlement sur son territoire et que par conséquent, il y a lieu de revoir le règlement sur les animaux de la Municipalité de Rougemont afin notamment de l'adapter à ce nouveau régime;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'édicter un nouveau règlement concernant les animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2021-307 abrogeant et remplaçant le règlement sur les animaux 2008-101 afin d'inclure de nouvelles dispositions relativement aux chiens et aux poules urbaines, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4263

Adoption du second projet de règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont souhaite ajouter des dispositions visant à encadrer la location à court terme sur son territoire;

21-08-4266

Appui à la Corporation municipale de St-Félix-de-Dalquier – Mise en place de moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier, via la MRC de Rouville, demande aux municipalités et MRC du Québec de la soutenir dans sa demande au gouvernement provincial afin de mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie* et qu'elle invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement, ce que la municipalité de Rougemont a fait en adoptant la résolution 21-02-4140;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation* et que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

CONSIDÉRANT QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT QUE les élus de Rougemont sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer la demande de la Corporation de St-Félix-de-Dalquier et de demander au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants. Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

Vote pour : 5

Vote contre :

PIIA – 1010, rue Principale

Ce point est remis à une séance ultérieure.

Demande d'exclusion à la CPTAQ – Partie du lot 1 715 609 – 925 rue Principale

Ce point est remis à une séance ultérieure.

21-08-4267

Mise à niveau du système d'automatisation du puits Bessette

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 20-09-4041 dans laquelle elle s'engage auprès du MELCC réaliser des travaux de réfection du puits Bessette;

CONSIDÉRANT QUE l'un des travaux consistent à la remise en fonction des enregistrements automatiques des niveaux d'eau à partir de l'automate;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget d'opérations 2021 afin de réaliser une partie de ces engagements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la soumission de Elec-Tro inc. pour la mise à niveau du système d'automatisation du Puits Bessette au montant de 2 253.98\$ pour les pièces et 4 116.00\$ pour la programmation (avant taxes).

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4268

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 10^e jour d'août 2021

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière